



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/41/30
19 novembre 2003

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante et unième réunion
Montréal, 17 - 19 décembre 2003

PROPOSITION DE PROJET: CONGO

Le présent document comporte les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Réfrigération

- Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes :
programme de récupération et de recyclage centralisés des CFC-12.

PNUD

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET CONGO

SECTEUR : Réfrigération Consommation sectorielle de SAO (2002) 5,5 tonnes PAO

Seuil de coût-efficacité du sous-secteur : s/o

Titre du Projet :

- a) Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de récupération et de recyclage centralisés des CFC-12.

Données du projet	Mise à jour du PGF
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	
Incidence du projet (tonnes PAO)	2,92
Durée du projet (mois)	36
Montant initial demandé(\$ US)	118 078
Coût final du projet (\$ US)	
Surcoûts d'investissement (a)	
Coûts d'imprévus (b)	
Surcoûts d'exploitation (c)	
Coût total du projet (a+b+c)	118 078
Participation locale au capital (%)	100%
Élément d'exportation (%)	0%
Montant demandé (\$ US)	118 078
Rapport coût-efficacité (\$ US /kg.)	
Financement de contrepartie confirmé?	
Agence nationale de coordination	Ministère de l'environnement
Agence d'exécution	PNUD

Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$ US)	118 078
Incidence du projet (tonnes PAO)	2,92
Rapport coût-efficacité(\$ US /kg)	
Coût de soutien à l'agence d'exécution (\$ US)	10 627
Coût total pour le Fonds multilatéral (\$ US)	128 705

DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

1. Le Gouvernement du Congo avait présenté au Comité exécutif pour examen lors de sa 40^e réunion, une proposition de projet révisée du plan de gestion des frigorigènes. Le projet, dont le coût se chiffrait à 112 000 \$ US, comprenait un programme d'encouragement pour le remplacement ou la conversion des systèmes de réfrigération commerciaux ou industriels par des technologies sans CFC. Il comprenait aussi un programme de formation, ainsi que des activités de sensibilisation, d'information et de surveillance (UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/35).
2. Le Secrétariat du Fonds a examiné le projet et a émis des réserves sur sa durabilité et son rapport coût-efficacité à long terme, compte tenu de l'importante différence de prix entre le CFC-12 (6 à 9 \$ US/kg) et le HFC-134a (18,2 à 22,7 \$ US/kg), et eu égard au fait que 50% du coût total du projet va être utilisé pour les salaires, l'atelier, les déplacements et les frais divers.
3. Le Comité exécutif a par conséquent décidé de reporter l'examen de la mise à jour du projet PGF du Congo et d'inviter le PNUD à fournir des informations complémentaires à la 41^e réunion pour permettre l'évaluation du projet à cette occasion (Décision 40/44).

Proposition de projet révisée

4. Le Gouvernement du Congo a présenté une nouvelle mise à jour du plan de gestion des frigorigènes. Le projet révisé contient une proposition de 118 078 \$ US pour la création de deux centres de récupération et de recyclage (un à Brazzaville et l'autre à Pointe Noire) dont le fonctionnement sera assuré par quelques techniciens d'entretien. Lors des opérations d'entretien/réparation sur un système de réfrigération, les techniciens du centre accompagneront le technicien d'entretien chargé de faire les réparations, pour récupérer les frigorigènes CFC provenant du système. Le technicien en entretien sera rémunéré pour la quantité de frigorigènes recyclés.
5. Les centres de recyclage seront dotés d'appareils de récupération adaptés à la récupération des CFC et d'autres frigorigènes sans CFC, pourvu que des fonds supplémentaires soient prévus dans le budget pour l'acquisition de ces appareils. Les techniciens des centres recevront des équipements de base pour les réparations et l'entretien (pompes à aspirer et détecteurs de fuite), pour pouvoir venir en aide aux techniciens et permettre à ces derniers de mener à bien leurs activités d'entretien.
6. Les techniciens recevront dans les centres, une formation pratique sur les techniques de récupération et de recyclage, et sur les bonnes techniques d'installation et d'entretien des appareils de réfrigération et de climatisation.
7. La proposition inclut le financement des coûts de fonctionnement des centres, notamment les coûts de transport, les salaires des techniciens et les frais divers pour une période de trois ans. Les salaires des techniciens des centres de recyclage seront versés tous les six mois, et dépendront de la quantité des CFC récupérés et recyclés. On envisage de mettre en place un

système de contrôle de la quantité et de la qualité des CFC recyclés, afin d'assurer la réussite du programme de récupération et de recyclage centralisés.

8. La mise à jour du plan de gestion des frigorigènes présentée par le Congo était accompagnée d'une lettre officielle du Gouvernement de ce pays par laquelle il s'engageait à réaliser, sans demander des fonds supplémentaires, une réduction de la consommation des CFC d'au moins 50% d'ici l'an 2005, et de 85% d'ici l'an 2007.

OBSERVATIONS ET COMMENTAIRES DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

9. Le Secrétariat a pris note de la nouvelle activité proposée par le PNUD pour l'établissement d'un programme de récupération et de recyclage centralisés des frigorigènes au Congo (ainsi que dans d'autres pays africains visés à l'Article 5). La proposition est présentée conformément à la Décision 31/48.

10. Le Secrétariat a souligné que la demande pour l'acquisition d'appareils de récupération et de recyclage, ainsi que de petits équipements pour les deux centres, n'avait pas été prise en compte dans la proposition de projet. Le PNUD a souligné que les futurs centres utiliseront l'équipement qui avait été acheté dans le cadre du programme national de récupération et de recyclage approuvé par le Comité exécutif lors de sa 20^e réunion. Il ne manque plus que les filtres et les pièces de rechange.

11. Il ressort de plusieurs rapports périodiques sur les programmes de récupération/ recyclage dans d'autres pays de l'Article 5 que les volumes des CFC récupérés sont en deçà des quantités prévues dans les propositions des projets. A cet égard, le Secrétariat a demandé au PNUD d'expliquer les fondements sur lesquels il s'est appuyé pour fixer la quantité estimative des CFC à éliminer au Congo à 2,9 tonnes de PAO. Le PNUD a fait savoir au Secrétariat que dans les programmes antérieurs de récupération et de recyclage, les techniciens d'entretien transportaient les appareils de récupération ainsi que les autres petits équipements à l'atelier de réparation, bien que dans de nombreux cas il n'existait plus de frigorigènes dans le système de réfrigération. Avec la nouvelle approche, les techniciens d'entretien feront venir le technicien au centre lorsqu'on aura accumulé une quantité importante de CFC pour la récupération. Le technicien d'entretien bénéficiera d'un incitatif pour recourir au centre puisqu'il/elle recevra un bon lui permettant d'obtenir gratuitement en retour 90% des frigorigènes recyclés. Par ailleurs les émoluments accordés aux techniciens des centres de recyclage se calculeront sur la base des quantités réelles de CFC récupérés ou recyclés.

12. Le PNUD a en outre fait savoir que dans les cas où d'autres frigorigènes (HCFC ou HFC) sont traités en plus des quotas de CFC établis dans les souscontrats du PNUD, des fonds supplémentaires seront fournis aux centres (comme le stipulent les décisions pertinentes du Comité exécutif à ce sujet, les coûts supplémentaires pour le traitement des frigorigènes sans CFC seront à la charge des bénéficiaires). Si à son terme le projet se solde par une réussite, le Gouvernement du Congo pourrait demander des fonds additionnels en 2007 pour conserver les

centres. Aussi, les centres pourront devenir autosuffisants s'ils sont en mesure de traiter d'autres frigorigènes en plus des CFC.

RECOMMANDATION

13. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale des projets au niveau de financement des coûts associés indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet(\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
a)	Mise en oeuvre du plan de gestion des frigorigènes: programme de récupération et de recyclage centralisés des CFC-12.	118 078	10 627	PNUD